

En colère et solidaires

Montréal, 24 juin 2022 – La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) accueille avec grande déception et inquiétude l’annonce du renversement de la décision *Roe contre Wade* de la Cour suprême des États-Unis, invalidant ainsi le droit à l’avortement pour des millions de femmes et de personnes à travers ce pays. La FQPN craint que cette décision aura un impact majeur sur les droits en santé sexuelle et reproductive à travers le monde et galvanisera le mouvement conservateur et anti-choix déjà présent au Québec.

L’accès aux soins en avortement au Québec, bien que supérieur à la situation américaine, demeure inégal à travers la province et à travers la population. Trois régions ne disposent que d’une seule ressource et les délais d’attente peuvent dépasser quatre semaines. De plus, l’accès à l’avortement médicamenteux continue à être limité par le Collège des médecins du Québec (CMQ), des exigences soutenues par aucune données scientifiques et qui ont toutes été éliminées par Santé Canada et les autres provinces.

Au Québec, les femmes et personnes faisant face à une grossesse non-planifiée ont accès à seulement trois ressources pro-choix pour les accompagner dans leur prise de décision¹. Or, plus de vingt centres conseils grossesse anti-choix² continuent leur charlatanisme médical pour propager de la désinformation dangereuse. La FQPN déplore l’existence de ces centres sournois et paternalistes et l’iniquité qui les voit bénéficier de financement gouvernemental malgré le sous-financement des groupes pro-choix.³

La FQPN rappelle que de refuser l'accès à l'avortement légal et sécuritaire aux femmes et aux personnes ne les empêche pas d'avorter, mais augmente simplement la probabilité qu'elles recourent à un avortement illégal pratiqué dans des conditions dangereuses.⁴ En effet, au Canada durant les années 1960, l’avortement était la principale cause d’hospitalisation des femmes⁵.

La FQPN dénonce le jugement de la Cour suprême et invite la population québécoise à exprimer publiquement sa solidarité et sa colère face à cette atteinte aux droits humains. À midi le 26 juin 2022, la population est invitée à manifester devant le palais de justice de leur municipalité (ou hôtel de ville), habillée en noir en signe de deuil. La population québécoise doit démontrer qu’elle ne tolérera jamais l’imposition de restrictions à l’avortement. En colère et solidaires, on ne retourne pas en arrière!

Contact: Jess Legault: jlegault@fqpn.qc.ca – Tél. 514-866-3721, poste 1802

¹ <https://www.taraision.ca/fr/trouve-de-laide>

² *Mieux connaître les ressources conseil grossesse anti-choix*, FQPN, 2015

³ *De l’argent de la CAQ dans les coffres de centres anti-avortement*, Violette Cantin, Urbania, 2022

⁴ Cates, Willard, and Roger Rochat. “Illegal Abortions in the United States: 1972-1974.” *Family Planning Perspectives*, vol. 8, no. 2, 1976, pp. 86–92.

⁵ *La bataille de l’avortement: chronique québécoise*, Louise Desmarais, 2016, p. 24